

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

### Procès-Verbal

Le mercredi 22 février 2017,

A 18 heures 00, Siège de l'Agglo - salle 2

Le vingt-deux février deux mille dix-sept, 18 heures 00, le Conseil d'Administration de la Régie Office du Tourisme s'est réuni au Siège de l'Agglomération du Bocage Bressuirais - salle 2, sous la Présidence de Philippe ROBIN, Président.

Membres : 24 – Quorum : 13

**Étaient présents (17)** : Caroline BAUDOUIN, Amélie BELAUD, Jacques BILLY, Isabelle BRAUD, Pierre BUREAU, Jean-Louis COPPET, Gaëtan DE TROGOFF, Anne-Marie DRILLEAU, Robert GIRAULT, Yves GOBIN, Pierre GONNORD, Dany GRELLIER, Jean-Luc GRIMAUD, Jean-Paul LOGEAS, Anne-Marie REVEAU, Philippe ROBIN, Caroline TORRES FROMETA,

**Excusés (5)** : Colette VIOLLEAU, Cécile VRIGNAUD, Virginie JEANNEZ, Lydie RANGEARD, Jany ROUGER

**Pouvoirs (5)** : Colette VIOLLEAU à Pierre BUREAU, Cécile VRIGNAUD à Caroline BAUDOUIN, Virginie JEANNEZ à Pierre GONNORD, Lydie RANGEARD à Anne-Marie DRILLEAU, Jany ROUGER à Yves GOBIN

**Absents (2)** : Jean-Jacques GROLLEAU, James HERVE

**Date de convocation** : Le 16-02-2017

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre BUREAU

<b>1</b>	<b>ASSEMBLEES</b> .....	<b>2</b>
1.1.	<b>Approbation des Procès-Verbaux des précédents Conseils</b> .....	<b>2</b>
1.2.	<b>Décisions du Président prises par délégation</b> .....	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>DELIBERATIONS</b> .....	<b>2</b>
2.1.	<b>RESSOURCES HUMAINES</b> .....	<b>2</b>
2.1.1.	Association Atout Services (ex Bac B) : convention d'adhésion.....	2
2.1.2.	Plan de formation mutualisé 2017-2019 entre le CNFPT et la Régie personnalisée Office de tourisme.....	3
2.2.	<b>AFFAIRES GENERALES</b> .....	<b>3</b>
2.2.1.	Projet ERASMUS+ "stronger together" : reversement de la subvention à chaque partenaire..	3
2.2.2.	Projet ERASMUS+ "stronger together" : PHASE II .....	4
2.3.	<b>FINANCES</b> .....	<b>5</b>
2.3.1.	Débat d'Orientation Budgétaire 2017.....	5
<b>3</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS</b> .....	<b>7</b>
3.1.	<b>INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE</b> .....	<b>7</b>
3.1.1.	Promotion et commercialisation.....	7
3.1.2.	Actions : rencontres des acteurs.....	8
3.1.3.	Actions : projets 1er semestre 2017.....	8

## 1 ASSEMBLEES

### 1.1. Approbation des Procès-Verbaux des précédents Conseils

Voir PV du Conseil d'Administration du 12 octobre 2016

Voir PV du Conseil d'Administration du 18 janvier 2017

### 1.2. Décisions du Président prises par délégation

Voir tableau des décisions du Président prises par délégation

Le tableau est présenté en séance et les dépenses sont approuvées pour prise en compte par le Budget.

## 2 DELIBERATIONS

### 2.1. RESSOURCES HUMAINES

#### 2.1.1. Association Atout Services (ex Bac B) : convention d'adhésion

Délibération : DEL-OT-2017-002

Rapporteur : Philippe ROBIN

ANNEXE : convention Atout Services

*Commentaire : en concordance avec la CA2B, il s'agit d'autoriser la signature de la convention d'adhésion auprès de l'Association intermédiaire « Atout services » (ex Association BAC B) pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017.*

**Vu** la délibération n°DEL-CC-2017-001 du 24 janvier 2017 de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais renouvelant la convention d'adhésion auprès de l'Association intermédiaire « Atouts services » pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017 ;

Il s'agit d'adhérer à l'association intermédiaire d'insertion professionnelle « Atout services » (ex BAC B). L'objet du partenariat porte sur un apport mutuel concourant à la satisfaction de besoins au bénéfice de salariés ou personnes en situation de transition professionnelle inscrites à l'association intermédiaire.

L'association permet de répondre en cas de besoin ponctuel de main d'œuvre à des remplacements d'agents permanents absents ou de surcroits momentanés d'activités (dont prestations d'entretien/nettoyage de locaux...).

Le tarif horaire facturé en vigueur est fixé à 18.35 € (pour l'année 2017 et pour une personne rémunérée au SMIC) et est révisable ensuite en fonction de la progression du SMIC ou au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ce tarif est ajustable pour des niveaux de rémunération supérieurs au SMIC en appliquant un coefficient de 1,88.

**Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme :**

- **d'adopter la convention avec l'association Atout Services pour une durée de 3 ans à compter du 01 janvier 2017 ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur les Budgets concernés.**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.1.2. Plan de formation mutualisé 2017-2019 entre le CNFPT et la Régie personnalisée Office de tourisme

Délibération : DEL-OT-2017-003

Rapporteur : Philippe ROBIN

ANNEXE : convention plan formation mutualisé

*Commentaire : il s'agit de valider les termes de la convention permettant la mise en œuvre du Plan de formation mutualisé entre le CNFPT et les collectivités territoriales du Bocage Bressuirais du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019.*

**Vu** la loi n°2001-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale renforçant le droit à la formation des agents territoriaux ;

**Vu** la délibération n°2016-112 du 14 juin 2016 adoptant la mutualisation entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres et le principe de la prestation de coordination ;

**Vu** la délibération concordante n°2016-302 du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en date du 13 décembre 2016.

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais (CA2B), ses communes membres et le CNFPT ont décidé de poursuivre la mise en œuvre d'un plan de formation mutualisé pour développer la culture de la formation comme leviers de la gestion des compétences et de la qualité du service public.

La convention ci-annexée fixe les règles d'organisation des actions de formation et répartit les rôles et tâches de chacune des cocontractantes pour le pilotage de ce plan de formation mutualisé.

Ce plan s'appliquera du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et s'achèvera au 31 décembre 2019.

Par délibération en date du 14 juin 2016, la Communauté d'Agglomération a été désignée comme coordinateur des actions sur le territoire. A titre d'information, de juin 2016 à mai 2018, la mission de coordination est externalisée et confiée à un prestataire-coordonateur : la Maison de l'emploi.

Concernant le financement de la prestation de coordination, la CA2B avancera l'année N+1 l'intégralité des sommes dues au titre de cette prestation de l'année N. Les bénéficiaires du plan de formation mutualisé rembourseront à la CA2B les sommes dues au titre de cette prestation en fonction du nombre d'agents inscrits en année N-1.

**Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie personnalisée Office de Tourisme :**

- **d'adopter la convention Plan de formation mutualisé avec le CNFPT du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2019 ;**
- **d'imputer les dépenses/recettes sur les Budgets concernés.**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.2. AFFAIRES GENERALES

### 2.2.1. Projet ERASMUS+ "stronger together" : reversement de la subvention à chaque partenaire

Délibération : DEL-OT-2017-004

Rapporteur : Philippe ROBIN

ANNEXE : Contrat 2017 Erasmus

*Commentaire : il s'agit de procéder à la répartition de la subvention au profit de chaque partenaire.*

**Vu** la délibération DEL-OT-2017-001 approuvant le projet projet Erasmus+ « *stronger together* » : développement du bocage des enfants en Europe via l'organisation d'échanges pédagogiques ;

Par délibération susvisée, le Conseil d'Administration a décidé que l'Office de Tourisme serait le porteur du projet ERASMUS, et a approuvé la convention ERASMUS+.

L'Office de Tourisme, en qualité de porteur du projet, a perçu 80 % de la subvention totale soit 47 920,00 €. Le solde sera versé à la clôture du programme en août 2018.

Ce projet, conduit en partenariat avec 3 établissements scolaires, nécessite la signature d'une convention, figurant en annexe jointe, pour formaliser le partenariat et permettre le reversement d'une partie de la subvention à chaque partenaire du projet.

	Office de tourisme du Bocage Bressuirais		ECOLE ST CYPRIEN Bressuire		C.E.I.P. Maria Quintana Espagne		Bunscoil Na mBráithre, Inis, Co an Chlair Irlande	
	80 %	TOTAL	80 %	TOTAL	80 %	TOTAL	80 %	TOTAL
<b>REUNIONS TRANSNATIONALES</b>								
<b>Séjour 1 en France</b> Du 16 au 19/01/17	5 980,00 €	7 475,00 €						
<b>Séjour 2 en Irlande</b> Du 15 au 19/05/2017							5 980,00 €	7 475,00 €
<b>Séjour 3 en Espagne</b> Du 16 au 20/10/2017					5 980,00 €	7 475,00 €		
<b>Séjour 4 en France</b> Mai ou juin 2018	5 980,00 €	7 475,00 €						
<b>GESTION DE PROJET</b>	9 600,00 €	12 000,00 €	4 800,00 €	6 000,00 €	4 800,00 €	6 000,00 €	4 800,00 €	6 000,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 560,00 €</b>	<b>26 950,00 €</b>	<b>4 800,00 €</b>	<b>6 000,00 €</b>	<b>10 780,00 €</b>	<b>13 475,00 €</b>	<b>10 780,00 €</b>	<b>13 475,00 €</b>

**Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :**

- d'adopter la convention-type de partenariat Erasmus+ telle que jointe en annexe ;
- d'accepter les modalités de répartition de la dépense et de la subvention telles que présentées en annexe ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à procéder au reversement de la subvention à chaque partenaire selon les modalités ci-dessus exposée ;
- d'imputer l'ensemble de ces dépenses et recettes sur le Budget de fonctionnement de l'OT avec la création d'un gestionnaire secondaire pour le Projet Erasmus +.

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.2.2. Projet ERASMUS+ "stronger together" : PHASE II

Délibération : DEL-OT-2017-005

Rapporteur : Philippe ROBIN

Commentaire : il s'agit d'approuver le projet « Erasmus phase II » qui serait porté par l'Office de Tourisme et d'autoriser le Président à déposer le dossier ERASMUS phase II.

**Vu** la délibération DEL-OT-2017-001 approuvant le projet projet Erasmus+ « *stronger together* » : développement du bocage des enfants en Europe via l'organisation d'échanges pédagogiques et autorisant à déposer le dossier ERASMUS+, phase I ;

**Considérant** que l'Office de Tourisme du Bocage Bressuirais est porteur du projet ERASMUS+ « Stronger together » à destination des enseignants (de janvier 2017 à août 2018) ;

Le programme Erasmus prévoit pour sa phase II, le dépôt d'un second dossier de subvention permettant de financer la réalisation du projet auprès des élèves des établissements concernés, pour une mise en œuvre de septembre 2017 à août 2019.

En février 2018, un troisième dossier, à destination des élèves de collèges et/ou de lycées, permettra de conduire un travail de réflexion avec plusieurs partenaires européens sur le thème du développement durable. Un troisième dossier sera préparé à cette occasion et présenté au Conseil d'Administration.

**Il est proposé au Conseil d'Administration de la Régie Office de Tourisme :**

- **d'accepter que l'Office de Tourisme soit le porteur du projet ERASMUS+ - phase II ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président à déposer le dossier ERASMUS+ - phase II ;**
- **d'inscrire les crédits au budget de la Régie Office de Tourisme.**

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité**

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 2.3. FINANCES

### 2.3.1. Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Délibération : DEL-OT-2017-006

Rapporteur : Philippe ROBIN

*Commentaire : il s'agit de discuter des orientations budgétaires de la Régie Office de Tourisme. Le DOB représente une étape essentielle de la procédure budgétaire et permet d'informer sur la situation économique et financière de la collectivité.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2312-1 ;

Un débat sur les orientations générales du budget est un préalable obligatoire pour les collectivités locales lors de la procédure budgétaire.

Ainsi, pour toutes les collectivités territoriales (excepté les communes de moins de 3 500 habitants), l'examen du budget doit être précédé d'un débat sur les orientations budgétaires, débat devant intervenir dans un délai de 2 mois avant le vote du budget.

**Le débat d'orientation n'a pas en lui-même de caractère décisionnel.** Il doit donner lieu à une délibération qui, en prenant acte de la tenue du débat, permet aux services préfectoraux de s'assurer du respect de la loi.

#### 18h40 : arrivée de James HERVE

#### LES ORIENTATIONS POUR 2017

##### Dans le domaine de l'accueil :

- L'OT poursuivra la mise en place et le développement des moyens de diffusion de l'information
  - bornes tactiles
  - dispositif ambassadeur, en partenariat avec l'Agence de Développement Touristique et les OT du département
- L'OT portera la mise en place d'initiatives favorisant la diffusion des visiteurs sur les territoires (travail en commun avec les territoires voisins intra départemental et hors département)

##### Dans le domaine de la promotion, communication

- L'OT portera la réalisation d'outils de promotion en adéquation avec la charte graphique défini en 2016
  - Site Internet
  - Documentation touristique et PLV
  - Carte touristique et sets de table
  - Pochettes

- L'OT portera la réalisation de vidéos promotionnelles des hébergements de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- L'OT diffusera les vidéos 2016 dans les salles de cinéma du Fauteuil Rouge
- L'OT portera le déploiement de l'outil « Ma fiche », permettant la mise à jour en ligne des données directement par les prestataires touristiques

#### □ Dans le domaine de la commercialisation

- L'OT portera le développement de l'activité de commercialisation
  - *Clientèle groupe*
    - Brochure de produits packagés
    - Démarchage autocaristes et associations
  - *Clientèle individuelle*
    - Promotion d'hébergements partenaires sur leboncoin.fr
    - Création d'offres de séjours marketées
  - *Clientèle scolaire / centres de loisirs*
    - Actualisation et création de produits Bocage des Enfants
    - Promotion de cette offre sur des sites spécialisés
    - Création support de communication et mailing auprès de centres de loisirs et d'écoles
  - *Tourisme d'affaires*
    - Réalisation d'une brochure
    - création de produits en partenariat avec Bocapôle et Pescalis
  - Dans le cadre du Bocage des enfants, projet ERASMUS+
    - Chef de projet
    - Suivi technique et gestion du programme

#### □ Dans le domaine du développement touristique

- *Montée en compétences des prestataires*
- L'OT portera le déploiement de la place de marché (Open System) auprès des prestataires du territoire
- L'OT portera la mise en place de formations :
  - Organisation d'ateliers de français à destination des prestataires touristiques
  - Mise en place d'ateliers numériques
- L'OT accompagnera les porteurs de projet
  - Soutien et accompagnement personnalisé hébergeurs
- *Animation du territoire*
  - L'OT portera la mise en place d'un programme des visites estivales sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en partenariat avec les communes intéressées
  - L'OT portera la mise en place d'un programme de randonnées sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais en partenariat avec les communes intéressées
  - L'OT portera l'organisation d'animations (chasses au trésor) et les visites guidées sur le territoire
  - L'OT accompagnera les communes et/ou communautés de communes dans la mise en place de circuits de randonnée (charte départementale)
  - L'OT accompagnera
    - les manifestations culturelles, environnementales et autres portées par l'Agglomération du Bocage Bressuirais
    - la manifestation des Journées Européennes du Patrimoine en lien avec l'Agglomération du Bocage Bressuirais
  - L'OT accompagnera les communes homologuées ou en phase d'homologation en tant que « Petite Cité de Caractère »

■ *Taxe de séjour*

- L'OT portera la collecte de la taxe de séjour pour le compte de l'Agglomération du Bocage Bressuirais
- L'OT accompagnera les hébergeurs
  - A l'utilisation du portail de saisie de la taxe de séjour

Une pré-étude budgétaire est présentée aux membres du CA. Ce document propose notamment en recettes, le versement de la contribution de l'Agglo2B sur un montant identique aux années passées et le versement de tout ou partie de la taxe de séjour.

**Il est proposé au Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais d'acter la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire.**

*Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité*

**ADOpte** cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

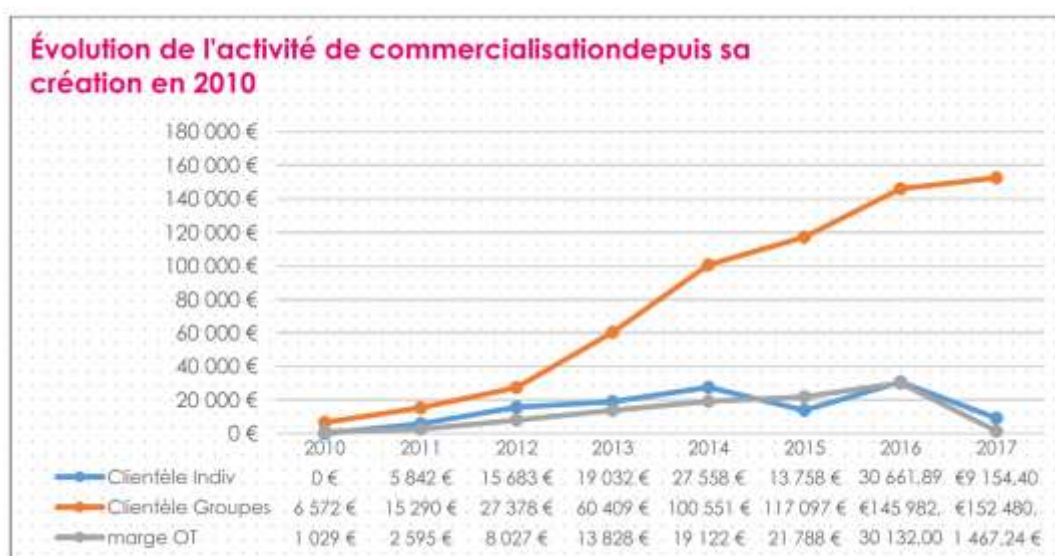
### 3 QUESTIONS DIVERSES – INFORMATIONS

#### 3.1. INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ TOURISTIQUE

##### 3.1.1. Promotion et commercialisation

Rapporteur : Philippe ROBIN

■ Bilan de l'activité commercialisation



- Volume d'affaires total 2016 = 176 644 €
- + 35 % / 2015
- Marge OT : 30 132 €
- + 38 % / 2015
- Clientèle Individuelle : **73** dossiers, 30 661 €
- Clientèle Groupes : **56** dossiers dont **41 dossiers BDE** (95 % du CA Groupes), soit 138 697 €

Au 15 février 2017, le volume d'affaires est de 150 206 € soit 142 222 € pour les groupes et 7 984 € pour les individuels.

### 3.1.2. Actions : rencontres des acteurs

Rapporteur : Philippe ROBIN

- Réunion du 23 novembre 2016 à Bressuire  
Présence de 70 hébergeurs du territoire pour une présentation de l'Office de tourisme et des actions mises en œuvre pour les accompagner dans l'amélioration de leurs offres en communication et en commercialisation.
- Réunion le 16 mars 2017 à Mauléon  
Objectif : présentation concrète d'outils
  - Ouverture du portail 3D Ouest, pour la déclaration en ligne de la taxe de séjour
  - Déploiement de la solution « ma fiche », à l'ensembles des prestataires.

### 3.1.3. Actions : projets 1er semestre 2017

Rapporteur : Philippe ROBIN

- Nouvelles animations 2017 :
  - Balades aériennes
  - Randonnées en Bocage
  - Vidéos OT au Fauteuil Rouge
- Projets en liens avec l'Agglo2B et territoires limitrophes
  - Projet étude Itinérance

*Rappel : la prochaine séance du Conseil d'Administration aura lieu le mercredi 22 mars, pour le vote du Budget.*

**La séance est levée à 19h45.**

Le Président,  
Philippe ROBIN,

Le secrétaire de séance,  
Pierre BUREAU,